



Refus de prise en charge de soins a l'etranger par la cpam

Par **grimmy**, le **29/11/2013** à **21:55**

residente française de nationalite belge mariee à un français, travaillant comme independante profession medicale. je suis suivie par des medecins belges suite à un grave probleme revele lors d'une grossesse de 6 mois medicalelement interrompue depuis novembre 2011 . Debut novembre 2013 L hematologue qui me suit a decide d'une splenectomie urgente programmee pour le 04 decembre 2013 dans un etablissement hospitalier belge j'ai introduit sitôt le dossier de prise en charge de soins auprès de la CPAM pour recevoir le 26 novembre après de nombreuses relances un avis defavorable argumente de " peut beneficier des mêmes soins de même efficacite et en temps opportun en france " le problème est que pour obtenir un rendez vous hemato en france il me faut attendre le 25 fevrier..... CE QUI MET MA SANTE PLUS QU'EN JEU.... je prend de grands risques a reporter cette operation de plus en tant qu'independante j'ai annule tous mes rendez vous aupres de mes patients pour tout le mois de decembrej'ai fait contestation de la decision aupres de la cpam, j'ai interpelle le negociateur de la cpam, j'ai tel au ministere de la sante, j'ai envoye mail au defenseur du droit ... et plus encoresans succes ... COMMENT FAIRE VALOIR SON DROIT A LA SANTE????????? alors qu'il faut savoir que le dep 08 a lui un accord avec ce même hopital belge les français s'y rendent sans accord en passant juste leur carte vitale ...elle est où l'egalite des français ??????